

Publié le 24 novembre 2010

Des Epl dans le vent

Impliquées dans des projets innovants, des Entreprises publiques locales s'investissent dans le développement des énergies renouvelables, notamment éolienne. Objectif : faire bénéficier le territoire des retombées économiques de ces sources d'électricité propre. Un guide a été lancé pour soutenir les collectivités territoriales dans leurs démarches de création d'Epl dédiées.



Par leur mode de fonctionnement, les sociétés d'économie mixte sont souvent à l'avant-garde de projets urbains, environnementaux, sociaux et culturels. L'intérêt de l'énergie éolienne pour la collectivité n'a pas échappé aux élus qui souhaitent aujourd'hui développer des projets aux quatre coins de l'hexagone. Pour participer à cette dynamique, la Fédération des Epl, le Syndicat des énergies renouvelables, l'association Eoliennes en Pays de Vilaine, le cabinet Confluences et la société Droit Public Consultants, ont réalisé un [guide](#). Elaboré grâce à l'expérience des partenaires professionnels, du savoir-faire des Epl et du service d'appui aux projets de la Fédération, il veut apporter aux collectivités territoriales l'éclairage nécessaire pour mener à bien leurs projets tout au long du processus de la création d'une Epl dédiée au secteur de l'éolien. Un éclairage précieux face à des projets complexes à mener en raison de leur durée, de l'impact paysager qu'ils impliquent et de l'intérêt social qu'ils suscitent.

Plusieurs Sem se sont déjà engagées sur ce créneau prometteur pour l'économie locale et qui participe à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Dans la Loire, [Sem'Soleil](#), créée en novembre 2010, a ainsi lancé le projet éolien des Monts de la Madeleine. L'ambition est de reverser une partie des bénéfices estimés du futur parc dans des projets d'économie d'énergie tels que chaudière innovante, appareil de régulation thermique, télégestion de chauffage ou encore isolation

performante.

Autre initiative innovante, dans l'Indre où la Sem énergies renouvelables ([Semer](#)) vient d'acquérir un parc de cinq éoliennes « clé en main » capable d'alimenter en énergie l'équivalent de la population de la communauté de communes du Pays d'Issoudun et ses 23 000 habitants. Une première en France qui permet à la Sem de bénéficier immédiatement de l'énergie produite par les éoliennes et de leurs retombées financières.

Dans tous les cas, les collectivités locales veulent favoriser une installation harmonieuse des éoliennes sur leur territoire, capable de bénéficier à l'ensemble de la collectivité. Dans le Parc naturel régional Livradois-Forez (Puy-de-Dôme et Haute-Loire), la mise en place d'un schéma éolien a ainsi permis de définir les sites les plus adaptés à accueillir des éoliennes, après étude complète et concertation. La [Saeml Eole-lien](#), créée en juillet 2010, est chargée de gérer ce développement.

Par Marie-Anne RAMAZZINA